

Type de prestation	euro H.T.
<b>INSCRIPTION</b> (uniquement pour les nouveaux titulaires)	110
<b>INSTRUCTION DES DEMANDES</b>	
Admission pour une gamme de mobile home	910
Extension majeure pour une gamme de mobile home <sup>(1)</sup>	710
Extension mineure pour une gamme de mobile home	358
Maintien d'un certificat ou partie d'un certificat (sans référence supplémentaire)	660
<b>INTERVENTION EN USINE</b>	
Audit égal ou supérieur à une journée (par jour et par auditeur) <sup>(2)</sup>	1370
Audit inférieur à une journée (par jour et par auditeur) <sup>(2)(3)</sup>	1650
Préparation audit / rapport / suivi d'audit	685
<b>INTERVENTION SUR SITE D'INSTALLATION</b>	
Vérification réalisée sur site (par jour pour les 2 premiers jours de la prestation) <sup>(2)</sup>	1370
Vérification réalisée sur site (par jour à partir du 3 <sup>ème</sup> jour de la prestation) <sup>(2)</sup>	1130
Vérification réalisée sur site inférieure à une journée (par jour et par auditeur) <sup>(2)(3)</sup>	1650
Rapport d'évaluation des vérifications	420
<b>DEPLACEMENT</b>	
Frais de déplacement et de séjour (A/R)	Frais réels
Forfait trajet hors France et pays limitrophes (A/R)	450
Si trajet supérieur à 1/2 journée [par 1/2 journée supplémentaire (A/R)]	450
<b>GESTION ANNUELLE (par année civile)</b>	
Par certificat	900
<b>DROIT D'USAGE DE LA MARQUE (par année civile)</b>	
Par titulaire	936
Par certificat	77

Nota : en cas d'annulation ou report d'une mission par le titulaire, les frais réels engagés par CERTIGAZ lui seront facturés

- (1) une extension majeure nécessite à minima un audit et/ou intervention sur site
- (2) hors frais de déplacement et de séjour
- (3) mission non groupée avec une autre